

Nombre de membres

Séance du 14 août 2023

en exercice: 9

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze août l'assemblée régulièrement convoquée le 14 août 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 5

Sont présents: Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Sylvie BITTERLIN, Céline DROUIN, Laurent JOYCE

Votants: 7

Représentés: Stéphane BELVAL par Camille FELLER, Jean PEMEANT par Laurent JOYCE

Excuses:

Absents: Elsa BELLU, Stéphane SABATIER

Secrétaire de séance: Nicolas MEZZASALMA

Objet: MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION STATION EPURATION - DE 2023 034

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de station d'épuration qui a fait l'objet d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'oeuvre. Le lauréat de la consultation est le bureau d'étude INGESURF de Lattes (34) qui a fait l'évaluation des travaux ainsi que la réalisation des raccordements aux réseaux associés, eau potable et électricité pour un montant de 126 410,00€ Hors Taxes. L'estimation financière du projet a été revue nettement à la hausse entre l'inscription au CDST 21/23 et les études d'Avant Projet rendues par INGESURF.

Les travaux de mise en conformité de l'assainissement comprend essentiellement :

- la mise en place d'un dégrillage manuel et d'un canal de mesure en entrée de station,
- la réhabilitation du décanteur-digesteur nord,
- la création d'un poste de refoulement avec chambre de vannes à l'emplacement du décanteur-digesteur sud,
- la réhabilitation du lit bactérien,
- les réseaux internes,

Nous avons reçu l'arrêté de financement de l'Agence de l'Eau RMC pour un montant de 63 205€ soit 50 % du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser l'opération de réhabilitation de la station d'épuration.

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes, autorisations réglementaires préalables et essais	11 410,00	Agence de l'eau soit 50 %	63 205,00
Travaux	75 000,00	Conseil Départemental	13 650,00
PSE 1 : Renouvellement décanteur-digesteur	15 000,00	CDST 2021-2023 soit 10,79 %	
PSE 2 : Reprise complète de l'étanchéité du lit bactérien	3 000,00	Conseil Départemental (dossier déposé pour l'année 2024) soit 9,20 %	11 632,00
PSE 3 : Poste de refoulement neuf	22 000,00	Autofinancement 30,01 %	37 923,00
Montant total	126 410,00	Montant total	126 410,00

DEMANDE un financement au Conseil Départemental pour cette opération pour un montant de 13 650,00€ correspondant à l'enveloppe alloué pour cette opération dans le contrat CDST 2021-2023.

DEMANDE un financement complémentaire au Conseil Départemental pour cette opération pour un montant de 11 632,00€ selon les nouvelles règles qui seront établies par le Conseil Départemental.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - DE 2023 035

Madame le maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription et les virements de crédits ci-dessous.

Budget Principal :

L'inscription de nouveaux crédits en section de fonctionnement ci-dessous :

- | | |
|--|------------------|
| • Compte 6811 (Dot amort incorp et corporelles) - chapitre 042 | + 9 313,00 (D.F) |
| • Compte 777 (Quote-part subv investissement) - chapitre 042 | + 5 771,00 (R.F) |
| • Compte 7581 (FCTVA) | + 889,00 (R.F) |
| • Compte 7011 (Eau) | 2 653,00 (R.F) |

L'inscription de nouveaux crédits en section de investissement ci-dessous :

- | | |
|--|-------------------|
| • Compte 1391 (Subvention d'équipement) /chapitre 040 | + 5 771,00 (I.D) |
| • Compte 2156 (Matériel spécifique d'exploitation) / opération 102 | + 3 542,00 (I.D.) |
| • Compte 28156 (Matériel spécifique d'exploitation) | + 9 313,00 (I.R) |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à inscrire les crédits ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes démarches consécutives à cette décision

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL - DE 2023 036

Madame le maire expose au conseil municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription et les virements de crédits ci-dessous.

Budget Principal :

L'inscription de nouveaux crédits en section de fonctionnement ci-dessous :

- | | |
|---|------------------|
| • Compte 60611 (Eau et assainissement) | + 700,00 (D.F) |
| • Compte 60633 (Fourniture de voirie) | + 900,00 (D.F) |
| • Compte 613 (Locations) | + 258,00 (D.F) |
| • Compte 614 (Charges locatives et de copropriété) | + 480,00 (D.F) |
| • Compte 615228 (Entretien, réparations autres bâtiments) | + 1 000,00 (D.F) |
| • Compte 61551 (Entretien matériel roulant) | + 700,00 (D.F) |
| • Compte 618 (Divers) | + 230,00 (D.F) |
| • Compte 62871 (Remb. frais à la collectivité de rattach) | + 3 000,00 (D.F) |
| • Compte 739118 (Autres revers, restit, contribution) | + 1 170,00 (D.F) |
| • Compte 741121 (DSR) | + 8 438,00 (R.F) |

L'inscription de nouveaux crédits en section de investissement ci-dessous :

- | | |
|--|-------------------|
| • Compte 2188 (Autres immobilisations corporelles) | + 2 002,00 (I.D) |
| • Compte 2131 (Bâtiment publics) / opération 107 | + 1 092,00 (I.D.) |
| • Compte 10222 (FCTVA) | + 3 094,00 (I.R) |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à inscrire les crédits ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer toutes démarches consécutives à cette décision

Objet: APPROBATION DU DOCUMENT DE DIVISION DE LA PARCELLE C090 - DE 2023 037

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2023-028 décidant l'achat de la parcelle C092 sur lequel est édifié un bâtiment de 300m² et une partie de la C090 pour un montant de 100 000€ hors frais notarié et géomètre.

Madame le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet de demande de financements auprès de la Région Sud et de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et que ce projet a fait l'objet d'une réunion en sous-préfecture.

Un géomètre expert a réalisé le document d'arpentage présenté ce jour aux membres du conseil présent. Le terrain a acquérir issue du détachement représente une superficie de 47a90ca de la parcelle C90.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le document d'arpentage concernant la division de la parcelle C090.

AUTORISE Madame le maire a acquérir la parcelle C92 et une partie de la parcelle C90 représente tant une superficie de 47a90ca suivant le plan de géomètre présenté ce jour.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: APPROBATION NOUVEAU STATUTS CASIC - DE 2023 038

Madame le maire donne lecture des nouveaux statuts du CASIC qui ont été approuvés le 18 avril 2023 en comité syndical.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux statuts du CASIC ci-joint annexés.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,
Camille FELLER

Le secrétaire
Nicolas MEZZASALMA



C. Feller

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE
COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE
STATE OF THE STATE
FOR THE YEAR 1911

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK

ON THE
STATE OF THE STATE
FOR THE YEAR 1911

